



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DELIBERATION n° : 2022/69

**Réunion du 13 septembre 2022 à 19h00
sous la Présidence de Mme Françoise PAYEN, 1^{ère}
adjointe**

Date de convocation : 06/09/22

Date d'affichage : 06/09/22

Nombre de Conseillers :

En exercice : 29

Présents : 15

Votants : 25

Présents : Mme Martine BAUDART, Mme Marie-Claude BERGERY, M. Dominique CARPENTIER, Mme Eva DERVIN, M. Marc DESGEORGES, Mme Agnès HAUDECOEUR, M. Eric HUET, Mme Nadège GUEILLIOT LAMPSON, M. Christophe LEBON, M. Jean-Baptiste MACHINET, Mme Nathalie MAROTEAUX, M. Frédéric MULLER, Mme Françoise PAYEN, M. Hubert RENOLLET et Mme Magali ROGER.

Excusés avec pouvoir de vote : M. Francis BOLY a donné pouvoir de vote à Mme Nadège GUEILLIOT LAMPSON, Mme Barbara CORNEVIN-CORDONNIER a donné pouvoir de vote à Mme Martine BAUDART, Mme Geneviève COSSON a donné pouvoir de vote à Mme Agnès HAUDECOEUR, M. Frédéric COURVOISIER-CLEMENT a donné pouvoir de vote à M. Jean-Baptiste MACHINET, Mme Valentine DION a donné pouvoir de vote à Mme Eva DERVIN, M. Jean DUCASTEL a donné pouvoir de vote à M. Marc DESGEORGES, M. Yann DUGARD a donné pouvoir de vote à Mme Françoise PAYEN, Mme Annie FESTUOT a donné pouvoir de vote à M. Hubert RENOLLET, M. Benoît LAIES a donné pouvoir de vote à Mme Marie-Claude BERGERY, Mme Patricia LESUEUR a donné pouvoir à M.. Dominique CARPENTIER

Secrétaire de séance : Mme Magali ROGER

Objet : PRESENTATION DU RPQS 2021 ASSAINISSEMENT VRIZY ET TERRON/AISNE

Considérant que la ville de Vouziers adhère au SPANC du Syndicat du Sud Est des Ardennes pour les secteurs de Vrizy et Terron Sur Aisne ;

Considérant que le SPANC assure, dans le cadre du transfert de la compétence Assainissement non collectif au SSE :

- Les contrôles de conception, de réalisation et de conformité des installations neuves d'assainissement non collectif ;
- Les contrôles périodiques de bon fonctionnement sur les installations existantes ou devant exister ;
- L'instruction des demandes d'urbanisme (Permis de construire, Déclaration de travaux et Certificat d'urbanisme) ;
- La réhabilitation des installations d'assainissement non collectif, dans le cadre de programmes d'actions groupées et subventionnées, sur des communes et installations éligibles ;
- L'entretien optionnel des dispositifs d'assainissement non collectif.

Considérant que le Syndicat du Sud Est des Ardennes a délibéré sur l'approbation du RPQS de son SPANC lors de son dernier Comité Syndical ;

**Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture le :
Et de sa publication ou notification le :**

Vu l'article D2224-3 - Modifié par Décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 - art. 1, qui dispose que le conseil municipal de Vouziers doit être destinataire du rapport annuel adopté par le SSE et faire l'objet d'une présentation par Monsieur le Maire au conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- PREND ACTE du rapport annuel sur le prix et la qualité du service Assainissement du Syndicat du Sud Est 2021 pour les secteurs de Terron sur Aisne et Vrizy.
- CHARGE le Maire ou son représentant de signer tout acte nécessaire.

Fait en mairie le
Le Maire,
Yann DUGARD

